

AFFAIRE N° 49

APPROBATION DU P.A.Z. DE LA Z.A.C. II DE MOUFIA

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 12 août 1989, vous avez décidé la création de la Z.A.C. II de Moufia, afin de compléter l'aménagement de ce quartier périphérique de Saint-Denis, en continuation de la Z.A.C. I.

La Zone d'Aménagement Concerté s'organise avec des bâtiments à fort impact visuel, développés autour d'une place urbaine constituant le centre du secteur.

Ce centre est desservi par une voie de grande échelle, branchée directement sur la Rocade de Moufia qui traverse la Z.A.C.. Cette dernière intègre les liaisons avec les grands équipements qui se situent à la périphérie : Rectorat, Université, Lycée, Clinique de Sainte-Clotilde, etc...

Le programme envisagé est essentiellement un important programme de logements aidés, avec leurs équipements induits. Viennent le compléter une petite Zone Artisanale, en bordure du Boulevard Sud, et les équipements d'hébergement liés à la proximité de l'Université.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver le dossier de P.A.Z. (Plan d'Aménagement de Zone) de la Z.A.C. II de Moufia, lequel sera ensuite soumis à enquête publique, avant de vous être de nouveau présenté pour approbation finale.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

